Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: - (2006)

Heft: 4

Artikel: Pour une interaction accrue entre architectes et urbanistes

Autor: Zuppinger, Urs

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-956885

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour une interaction accrue entre architectes et urbanistes

Nous le savons tous, les architectes et les urbanistes sont frères et par conséquent peu portés au dialogue et à la reconnaissance des prestations de l'autre. Une initiative récente vient de démontrer que ce constat n'a rien d'une fatalité.

Un forum pour inviter à l'écoute réciproque

En début de l'an passé le hasard a voulu que des représentants de la FSU[1] romande et de la SIA[2] Vaud se rencontrent et décident d'activer le débat interprofessionnel. La démarche a pris la forme d'un forum sur le thème « bâtir et planifier, interactions des architectes et des urbanistes ». Il a eu lieu le 9 décembre 2005 au fa'r[3] à Lausanne avec le soutien de nombreuses organisations professionnelles[4].
La rencontre a été consacrée à la problématique du concours d'architecture en partant de l'examen de cas vécus qui posent de façon concrète la problématique de l'interaction de la planification et du projet d'architecture. Chaque cas était présenté en pleinière par des responsables du dossier, puis débattu en groupe de travail. L'après-midi s'est conclu par une table ronde. La démarche a connu un succès réjouissant. Pendant tout un après-midi 75 professionnels ont confrontés leurs points de vue dans une ambiance engagée et très constructive.

« Le Marais du Billet » à Cheseaux-sur-Lausanne

Ce concours avait la particularité qu'il englobait un concours de projet pour un collège et un concours d'idées pour un périmètre plus large. Il été jugé en décembre 2004. Les intentions et règles d'aménagement issues d'une planification communale complexe faisait partie intégrante du programme de concours. Cette planification comprenait un plan directeurs communal et un plan général d'affectation. De plus, le périmètre du concours et ses abords avaient fait l'objet d'un plan partiel d'affectation assortie d'une démarche d'amélioration foncière entrée en force. Les résultats du concours ont été intégrés depuis lors dans la planification de détail du périmètre concerné et le permis de construire pour l'école a été délivré.
La discussion a mis en évidence qu'il ne sera pas facile de valoriser la complémentarité entre disciplines professionnelles tant que la succession des procédures aura un caractère séquentiel. Les participants se sont attardés sur le risque que le contenu trop dense de la planification tue la créativité au stade du concours d'architecture. Ils ont conclu qu'il faudra se doter d'outils qui favorisent le travail interdisciplinaire et réussissent à concilier la démarche de concours avec l'obligation d'assurer la participation des propriétaires et des citoyens.

Le nouveau musée cantonal des beaux-arts – nMBA à Bellerive-Lausanne

La réalisation de ce projet exige l'établissement d'un plan d'affectation cantonal (PAC). D'étude préliminaire à ce plan, l'implantation des volumes du nouveau musée aurait dû se situer en retrait par rapport à la rive du lac, afin d'éviter toute complication avec la législation sur la protection des eaux et le marchepied. Cette exigence ne fut pas reprise par le jury du concours qui a primé un projet primé qui empiète sur la rive du lac. Si ce choix se justifiait du point de vue architectural et urbanistique, il complique la mise au point du PAC.
La discussion a mis en évidence que les problèmes que pose ce dossier relève d'un défaut de coordination. En effet, il aurait été opportun que le jury se concerte avec les auteurs de l'étude préliminaire du PAC avant d'abandonner l'une des exigences centrales de cette étude. Cet échange aurait très certainement permis de formuler le programme du concours de façon à inciter les participants à trouver des solutions qui intègrent les exigences architecturales et urbanistiques avec la protection de l'environnement. Tenter de concilier les deux à la suite du concours revient à séparer la démarche de projet et le respect de normes reconnues. Ce n'est pas impossible mais peu satisfaisant du point de vue professionnel.

L'art.93.a de la loi sur les constructions du canton de Berne

Cet article comporte à une disposition qui traite de façon explicite du rapport entre la planification territoriale et le concours d'architecture: Dans les « zones à planification obligatoire » toute construction nouvelle requiert en principe l'édiction d'un plan de quartier. Or, l'autorité communale peut renoncer à cette obligation lorsqu'un

▶ Urs Zuppinger,
Raumplaner,
urs.zuppinger@bluewin.ch

FSU section romande
sia section vaudoise

PROVISOIRE 06.10.05

bâtir et planifier
interactions des architectes et urbanistes

vendredi 9 décembre 2005
FAR - Forum d'architectures
avenue de Villamont 4, Lausanne

Organisation :
SIA, section vaudoise
FSU, section romande

Partenaires :
FAS, Fédération des architectes de suisse
FSU, Fédération suisse des urbanistes
UPIAV, Union patronale des ingénieurs et architectes vaudois
SIA - GPA, Groupement professionnel architecture
VLP-ASPAN, Association suisse pour l'aménagement national

projet est issu d'un concours d'architecture organisé en conformité avec le règlement des concours de la SIA.
La discussion a mis en évidence que ce dispositif, une fois mis en place, permet d'échapper dans une large mesure à la dimension normative de la planification territoriale. Ce faisant, il oblige les responsables techniques et politiques du développement territorial à valoriser les exigences qualitatives tout en limitant les délais de procédure et les risques de blocage en fin de parcours. Or, il est très difficile de réunir les conditions pour qu'il puisse être mis en place: Les autorités, les promoteurs et propriétaires voisins doivent avoir une vision convergente du développement souhaitable du territoire en question, la population doit avoir confiance dans ses autorités et les promoteurs doivent être prêts à renoncer à la liberté du choix du projet et des mandataires.

Genève 2020, réaménagement et densification des quartiers Praille-Vernets-Acacias

En organisant en 2005 sous ce titre un concours international d'architecture et d'urbanisme, la FAS a voulu contribuer à une réflexion critique sur l'avenir d'un secteur industriel situé au cœur de l'agglomération qui recèle de toute évidence un potentiel de développement très important à moyen terme.
La discussion a salué dans cette initiative une contribution au débat public sur le rôle du projet. Les résultats ont mis en évidence que c'est un révélateur du territoire et des « compétences des lieux». Ce faisant, il balise le chemin vers des valeurs partagées qui ont de la peine à émerger des processus ordinaires du jeu démocratique. Reste la question de savoir comment tirer d'une telle démarche des enseignements utiles pour l'action future, ou en d'autres termes, comment traduire l'image en processus.

Des débats passionnants qui connaîtront une suite!

Les organisateurs ont tiré un bilan positif du forum du 9 décembre 2005 tout en regrettant que le manque de temps n'ait pas permis d'approfondir les sujets.
Ils en ont conclu qu'il ne fallait pas s'en tenir à cette initiative unique mais poursuivre sur la lancée en organisant en automne 2006 déjà une nouvelle rencontre interprofessionnelle. Sur le plan thématique ils ont décidé de dédier ce deuxième forum à une réflexion sur la notion de projet en mettant l'accent sur le sens à la fois différent et complémentaire que lui attribuent les architectes et les urbanistes. Le programme de la rencontre ne sera pas prêt avant cet été, mais les professionnels romands de nos deux champs d'activités peuvent dors et déjà noter que la manifestation de décembre dernier aura une suite parce qu'il est apparu que le dialogue interprofessionnel est formateur et parce qu'il constitue un creuset fructueux pour tenter de venir à bout d'un certain nombre de difficultés et de blocages qui diminuent l'impact de nos activités respectives. ■

Notes:
1 Fédération suisse des urbanistes
2 Société des ingénieurs et architectes
3 Forum des architectes
4 soit la FAS (Fédération des architectes de Suiss), la FSU (Fédération suisse des urbanistes), l'UPIAV (Union patronale des ingénieurs et architectes vaudois, la SIA – GPA (Groupement professionnel architecture) et le VLP – ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national)

Inserat

NIKLAUS + PARTNER AG
Ingenieure - Geometer - Raumplaner ETH / SIA / FSU
AMRISWIL ST. GALLEN ROMANSHORN BISCHOFSZELL

Zur Verstärkung unseres Teams am Hauptsitz Amriswil suchen wir per sofort oder nach Vereinbarung eine(n)

Raumplaner/in HTL / FH (60-100 %)

für die Kommunale Planung und das Gemeindeingenieurwesen.

Ihre Aufgaben:
- Mitarbeit bei Ortsplanungen
- Bearbeitung von Sondernutzungsplanungen
- Baugesuchskontrollen, evtl. Feuerschutz- und Energienachweiskontrollen
- Baukontrollen und -abnahmen, inkl. Kanalisation
- Beratung von Bauherren, Architekten und Gemeinden

Wir erwarten:
- Aus- oder Weiterbildung zum Siedlungsplaner
- Mehrjährige bereichsübergreifende Berufserfahrung
- vorzugsweise Kenntnisse im Thurgauer Planungs- und Baurecht
- Kontaktfreudigkeit, Flexibilität, Initiative, gute Umgangsformen
- Sehr guter schriftlicher Ausdruck
- Gute Kenntnisse von MS-Office

Haben wir Ihr Interesse geweckt? Dann senden Sie Ihre schriftliche Bewerbung an:

Niklaus + Partner AG, Herr Andreas Niklaus
andreas.niklaus@niklauspartner.ch
www.niklauspartner.ch
Lindenstrasse 1, Postfach 1374, 8580 Amriswil
Telefon 071 414 74 74, Telefax 071 414 74 75